Image not found or type unknown

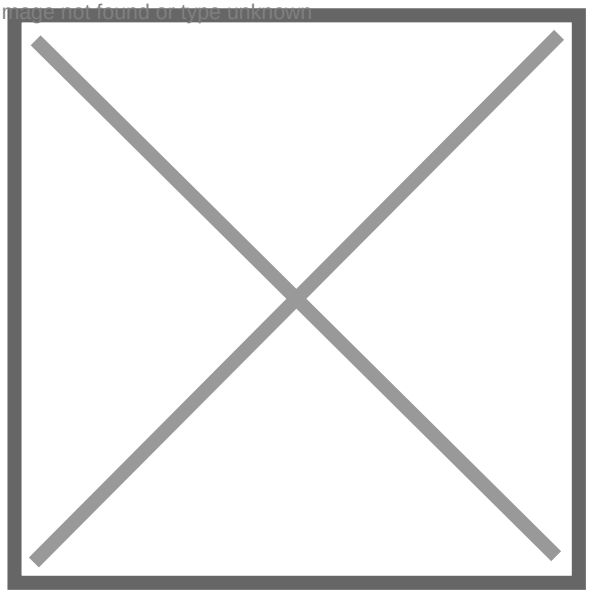

# Demande de créance sans papier officiel

Par **LIO10**, le **14/08/2013** à **10:23**

BONJOURS A CE JOUR J'AI LA SOCIETTE CODEACTIVE BP 70103 64101 BAYONNE QUI ME RECLAME 1200 CACH OU 6 CHEQUES DE 200EURO SOUS PEINE DE BLOQUER MES COMPTES.EN AUCUN CAS ILS NE VEULENT M'ENVOYER UN PAPIER OFFICIEL,ILS ME DISENT SEULEMENT QUE CELA VIEN DE FRANFINANCE CE DEPUIT 2001 ET QUE J'AURRAI ETAIT JUGER POUR REGLER CETTE DETTE JUSQU'AN 2038. QUE FAIRE CAR LA JE SUIS PERDU MERCI D'AVANCE DE VOS REPONCE ET SOLUTIONS SI IL Y EN A COODIALEMENT

Par **Pratt**, le **16/08/2013** à **00:16**

Bonjour,
Ne payez pas ! Cette société rachète des créances frappées de forclusion et qui ne font l'objet d'aucun jugement.
Il ne dispose que de votre méconnaissance et de leurs méthodes d'intimidation. Vous ne devez rien !

Par **Pratt**, le **16/08/2013** à **00:23**

Suite.
La requête "codeactive" sur Google vous apportera toutes le infos nécessaires.
Il faut également savoir que cette société recrute très régulièrement des employés et que systématiquement le même fichier semble être remis à chacun d'eux à leur embauche.

Ce qui explique le caractère "cyclique" des démarches surtout téléphoniques.
Sachez enfin que deux appels téléphoniques non sollicités sont a priori suffisant pour porter plainte contre cette boite bordeline. Sans vous présenter de titre exécutoire, il ne peuvent rien. C'est bête pour eux !
Avec l'espoir de vous avoir rassuré sur les menaces infondées dont vous faite l'objet...

Par **pat76**, le **16/08/2013** à **16:29**

Bonjour LIO

Si vous n'avez reçu qu'une lettre simple, servez-vous en pour allumer votre prochain barbecue et dormez l'esprit tranquille.

La société de recouvrement ne pourra rien faire contre vous si elle n'est pas en possession d'un titre exécutoire émis par un juge et si elle en possède un il faudra qu'elle le prouve. Pour cela l'acte devra vous avoir été signifié par voie d'huissier.

Pour l'instant faites silence et si l'on vous appelle, notez l'heure et le jour de l'appel et enregistrez la conversation si vous en avez la possibilité.

Pour information les lettres simples n'ont aucune valeur juridique puisque l'envoi et la réception ne pourront être prouvés.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés